



Ma compagne se fait insulter par son ex

Par **tutut49**, le **03/05/2015** à **23:14**

Bonjour à toutes et tous.

Je vous explique la situation :

je suis divorcé depuis 5 ans, et j'ai refait ma vie avec une femme qui, elle aussi est séparée. N'ayant jamais été mariée.

Aujourd'hui nous pourrions vivre dans l'harmonie d'un nouveau couple recomposé mais l'ex-compagnon de ma compagne fait tout pour nous rendre la vie la plus impossible.

Dans un premier temps, il fait exprès de payer la pension alimentaire de ses enfants le 25 du mois alors que celle ci est payable le 5 du mois. Ce mois-ci, le 3 mai, au lieu du 5 avril... autant dire que la prochaine est payable dans 2 jours. Bref, les factures scolaires s'accumulent ainsi que les "aggios" de notre banque, aggios que nous devons payer, étant dans le rouge tous les mois du fait qu'il ne paie pas en temps et en heure.

Mais aujourd'hui ma question est autre, étant le concubin.

Pour résumer : ce père de deux enfants, qui vivent chez nous et dont nous assurons l'éducation et tous le reste, dont une fille ayant des problèmes important de santé (entre autre double scoliose, strabisme...) elle a 11 ans. Des rendez vous sont pris pour des spécialistes. Celui ci ne daigne jamais se déplacer pour les rendez vous qui sont pris pour sa fille. (sa fille à un plâtre pour 3 mois minimum, puis corset pour minimum 2 ans) je pense que la santé de sa fille lui importe peu.

Une autre chose, ma compagne va chercher les enfants chez lui, vu que sur le jugement du JAF, il est stipulé. Mais à chaque fois, c'est soit des absences à l'heure de les reprendre, soit il fait poirotter ma compagne dans sa voiture, et ça dure, ça dure..., il le fait exprès.

Donc pour en venir au fait, en rentrant ma compagne envoie un message à son ex en lui disant que sa fille était dégoutée que son papa ne vienne jamais au rendez vous pour sa santé.

Mais lui rappelle aussi qu'il n'est pas pensable de poiroter dans la voiture pendant des lustres pour récupérer les enfants. C'est en fait plus de 10 fois qu'il nous fait attendre au pied de la ferme.

Donc, pour réponse, il l'a insultée de "espèce de grosse connasse, grosse cradaux". Je vous rassure il n'en est rien.

Je suis le compagnon et je subis cette situation sans pouvoir réagir, et celà m'agace.

Aujourd'hui, ma question est : puis je porter plainte contre cet homme, sachant que je ne suis que le compagnon mais que cette situation, et sa façon de se comporter, joue sur notre vie de couple ?

Merci d'avance pour l'aide et les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement.

Par Tisuisse, le 04/05/2015 à 07:31

Bonjour,

Sir le jugement, il est bien mentionné l'heure à laquelle il doit reprendre sa fille ? Si oui, votre compagne (n'étant pas mariés, vous êtes concubins, compagnon-compagne, pas des conjoints) envoie une LR/AR à son ex-compagnon, le père de sa fille, lui rappelant ses obligations sur les horaires ainsi que sur le jour de paiement mensuel de la pension alimentaire. Elle lui rappelle que, désormais, lorsque la pension ne sera pas payée à temps, c'est l'huissier qui viendra la lui réclamer et les frais d'huissier seront à sa charge. Par ailleurs, la prochaine fois que la maman ramènera sa fille à l'heure, si lui n'est pas là, c'est à la brigade de gendarmerie qu'il devra aller la chercher et vous amenez effectivement la fille chez les gendarmes (ayez le jugement avec vous). Ces derniers, n'aiment pas jouer les nounous, se chargeront de rappeler le papa à ses obligations, sans compter que cette situation pourra se retourner contre le papa (jours et heures d'arrivée de cette fillette à la brigade, jour et heure où le papa est venu la récupérer, ou que les gendarmes ont ramené la fillette chez son père).

Par tutut49, le 04/05/2015 à 13:50

Le problème est que pour le moment sur le jugement actuel, le père viens chercher les enfants à la maison, et ma compagne va les chercher le dimanche soir. C'est convenu comme ça. Mais il se fait un malin plaisir de faire attendre ma compagne dans la voiture....et comme je disais...ça dure..ça dure...

Une requête devant le juge viens d'être envoyé à notre initiative. Pour faire justement valoir le droit qu'il fasse les allez/retour. (ça nous évitera d'attendre de très longue minutes dans la

voiture)

Mais je n'ai pas de réponse à ma question. Puis je porter plainte contre ce père qui insulte ma compagne à longueur de temps, tout en sachant que nous avons pour preuve les textos qu'il nous envoie ?

Je voudrais par ce moyen pouvoir réagir pour soutenir ma compagne, et ne pas laisser ces insultes impuni.

Par **tutut49**, le **04/05/2015** à **13:51**

Je précise que c'est une garde classique.

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **14:46**

Non vous ne pouvez pas porter plainte, vous êtes un tiers complètement étranger, ce n'est pas vous qui attendez - du moins votre présence est superflue- n'êtes pas insulté...

Vous n'avez donc aucun intérêt à la cause.

Il en va autrement pour votre compagne.